



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

3 - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions

3 - Orientations stratégiques de la politique publique relative à l'insertion, l'emploi, et la lutte contre les exclusions

Rapport n° CD/2016/118

Service Chef de file :

G - Mission insertion et emploi

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Les Départements sont les acteurs majeurs des politiques de lutte contre les exclusions. Dans le Bas-Rhin, cette responsabilité se traduit par un engagement fort et ambitieux au travers de nombreux dispositifs qui visent tous à répondre aux préoccupations quotidiennes des Bas-Rhinois en situation de précarité : l'emploi, le logement, la santé, les moyens de subsistance...

L'objet du présent rapport est de présenter les orientations stratégiques proposées, à mettre en œuvre par le Département du Bas-Rhin dans le champ des politiques d'insertion, d'emploi et de lutte contre les exclusions.

Le Département, une collectivité de proximité qui agit au cœur des préoccupations des personnes en situation de précarité :

La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions rénove profondément les politiques s'adressant aux personnes en situation de pauvreté. Elle définit notamment une série de droits fondamentaux qui doivent être garantis à tout individu confronté aux conséquences de la pauvreté : il s'agit de l'emploi, du logement, de la santé, de l'éducation, de la culture ou encore de la lutte contre le surendettement.

Sur l'ensemble de ces champs, les Départements se sont vus confier progressivement des responsabilités de plus en plus importantes qui en font les acteurs majeurs des politiques de cohésion sociale et de lutte contre les exclusions.

C'est ainsi que les lois du 18 décembre 2003 décentralisant le RMI et du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA ont amené les Départements à assurer pleinement la responsabilité des politiques d'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA.

La loi « Besson » du 31 mai 1990 a créé quant à elle les plans départementaux d'action au logement des personnes défavorisées (PDALPD), devenus plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) au travers de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Pour le Département du Bas-Rhin, une politique de lutte contre les exclusions qui s'appuie sur 4 principes transversaux :

Ces fondements permettent aux Départements d'agir profondément dans le champ de la lutte contre les exclusions et notamment sur l'emploi, l'autonomie, l'accès aux droits, le logement et la santé des personnes allocataires du RSA et plus largement des personnes en situation de précarité.

Pleinement conscient de ses responsabilités, le Département du Bas-Rhin a donc développé des politiques publiques particulièrement actives pour répondre aux préoccupations des Bas-Rhinois sur l'ensemble de ces champs en mobilisant de nombreux dispositifs.

La politique bas-rhinoise de lutte contre les exclusions tend donc à renforcer l'accès aux droits fondamentaux que sont l'emploi, le logement, la santé, la culture et la gestion budgétaire autour des principes suivants :

- La protection des personnes et la prévention des difficultés sociales ;
- L'autonomie et la responsabilisation des personnes ;
- Le renforcement du lien social et des solidarités de proximité ;
- L'équilibre entre des actions volontaristes et le contrôle des droits

Cinq objectifs spécifiques sont proposés :

1. Permettre l'autonomie par l'emploi

L'emploi constitue la préoccupation majeure des Bas-Rhinois. Le Département du Bas-Rhin s'est donc engagé dans une politique active pour inscrire les allocataires du RSA dans un parcours de retour à l'emploi avec l'aide des partenaires tels que Pôle emploi, les acteurs de l'insertion par l'activité économique, les opérateurs de l'accompagnement et la Région Grand Est. Plus de 150 partenaires agissent sous l'impulsion du Département pour permettre aux personnes en situation de précarité de retrouver un emploi.

D'ici 2019, 10 000 allocataires du RSA reprendront un emploi grâce à la stratégie du Département et à ses partenaires.

Les entreprises sont d'ores et déjà au cœur de cette stratégie (un réseau de 3 000 entreprises) et le restent : pas d'emploi sans entreprises ! Le Département du Bas-Rhin est un acteur majeur de l'emploi. Les 18 conseillers emplois du Département constituent le bras armé de cette stratégie : plus de 6 000 allocataires du RSA ont retrouvé un emploi grâce à leur action depuis 2006 dans les différents secteurs économiques (restauration, industrie, aide à la personne...). Par ailleurs, il est proposé qu'une action particulière soit développée en direction des entreprises allemandes pour favoriser l'emploi transfrontalier. La problématique de la mobilité constitue l'un des facteurs de réussite de cette ambition.

Ce retour à l'emploi doit pouvoir s'exercer progressivement afin de permettre à tous les Bas-Rhinois de s'inscrire dans cette dynamique : pour ce faire, et conformément aux dispositions adoptées lors de la séance plénière du Conseil Départemental du 20 juin 2016, 6 000 offres d'insertion alternatives seront proposées de 2017 à 2019 en mobilisant les contrats aidés à volume horaire modulable et l'accompagnement global mis en œuvre avec Pôle emploi.

Ces objectifs pluri annuels seront inscrits dans le projet de plan départemental pour l'emploi et l'inclusion 2017-2019.

2. Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées

Le logement constitue l'un des droits fondamentaux les plus importants. Le Département du Bas-Rhin s'est engagé dans une politique active articulant aide à la pierre et aide à la personne. Le PDALHPD 2015-2021 traduit cette préoccupation forte au travers de plusieurs dispositifs permettant l'accompagnement vers le logement des ménages défavorisés : la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique, la prévention des expulsions, l'accord collectif départemental, handilogis, la mobilisation du parc privé, le

FSL... Le Département a par ailleurs développé des réponses spécifiques à destination des jeunes : le pass accompagnement, la colocation coachée, ...

3. Lever les obstacles à l'émancipation des personnes : santé, gestion budgétaire et lutte contre le surendettement

L'enjeu est de permettre aux Bas-Rhinois en situation de précarité d'exercer pleinement leur citoyenneté. Pour ce faire, il est proposé que le Département du Bas-Rhin s'engage dans le développement de dispositifs contribuant à lever les principaux obstacles : le plan départemental pour l'emploi et l'inclusion proposé à la décision du Conseil Départemental le 8 décembre 2016, propose la mise en place d'une équipe mobile santé précarité à compter du 1^{er} janvier 2017 pour intervenir autour des problématiques de santé (diagnostic infirmier, construction de parcours de soin, actions collectives de prévention...) ; le Département du Bas-Rhin s'est doté de professionnels spécifiques (les conseillers en économie sociale et familiale) pour accompagner les personnes dans la prévention et la résolution des difficultés financières ; une convention départementale articule l'intervention des acteurs dans le champ de la prévention et de la lutte contre le surendettement (Banque de France, CRESUS, UDAF, ...).

4. Aider les Bas-Rhinois à participer pleinement à la vie sociale : accès à la culture, bénévolat, participation citoyenne

Les Bas-Rhinois en situation de précarité ne sont pas à la marge de la vie sociale. Les difficultés qu'ils peuvent connaître ne doivent pas faire obstacle à leur participation à la vie de la cité. Le Département du Bas-Rhin a donc développé une stratégie qui favorise l'accès à ses sites culturels emblématiques (Vaisseau, Haut-Koenigsbourg) par le biais d'une tarification adaptée. Un partenariat avec l'association Tôt ou T'art permet de déployer cette stratégie auprès des autres sites et événements culturels sur le département (6 914 places gratuites ou à 3 €). Par ailleurs, le plan départemental pour l'emploi et l'inclusion propose au Conseil Départemental le 8 décembre 2016 de décider du déploiement d'un contrat d'engagement civique pour les personnes en situation de précarité afin de reconnaître leur engagement bénévole déjà actif et de développer le potentiel avec les acteurs locaux.

Enfin, une attention spécifique est apportée à la participation des usagers, tant dans le cadre du PDALHP que des politiques d'insertion. Ainsi, depuis 2015, un comité des usagers réunit des allocataires dans le but de travailler sur l'évolution des dispositifs et mieux répondre aux besoins des publics en situation de précarité.

5. Faire preuve de responsabilité par une démarche de contrôle

Le Département du Bas-Rhin développe une politique équilibrée : une politique de lutte contre les exclusions ambitieuses mobilisant des moyens ainsi qu'une politique de contrôle des droits à l'allocation du RSA. Depuis 2013, plus de 8 200 contrôles ont été engagés pour vérifier la juste attribution de l'allocation de RSA. Sur la période 2017-2019, et conformément aux objectifs adoptés lors de la séance plénière du Conseil départemental du 20 juin 2016, 12 000 contrôles supplémentaires seront réalisés par une équipe de contrôleurs dédiés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de son président, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations concernant la mise en œuvre de la politique publique relative à l'insertion, l'emploi, et la lutte contre les exclusions, telles que proposées dans le présent rapport.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY